

PUBLIC CONCERNE :

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire
Personne exécutant des travaux à proximité des réseaux enterrés ou aériens :
conducteur d'engins dans les travaux publics,
conducteur de nacelles élévatoires, grue,
suiveur, canalisateur, ouvrier en travaux publics.

PREREQUIS :

- Être majeur

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Toute personne inscrite faisant l'objet d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

DUREE ET PLACES DISPONIBLES :

1 jour / 7 heures
Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 -17h00
10 personnes maximum

PROFIL DE L'INTERVENANT :

Formateur salarié A3 Formation-Sécurité ou formateur sous-traitant référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique) titulaire d'une attestation de concepteur AIPR en cours de validité.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Salle de formation adaptée.
- Ordinateurs mis à disposition pour le test QCM.
- Exposé didactique, démonstrations.
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun.
- Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.

TARIF - LIEU DE STAGE – DELAI D' ACCES :

Tarif Inter-entreprises : nous consulter
Tarif Intra entreprise : nous consulter
Lieu en Inter-entreprises : Lisses 91
Dates : cf planning de nos stages Inter à Lisses
Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation (demande urgente : nous contacter)

A3 Formation-Sécurité est CENTRE EXAMEN N° 552

Votre contact :

Tel : 01 80 85 65 05
info.a3formationsecu@gmail.com

Objectifs :

A l'issue de cette formation, les participants devront :

- Mettre à jour leurs connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.
- S'entraîner sur les questions issues du QCM de Contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux.
- Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM.

Contenu du stage :

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations.

Formation théorique : 1 journée

- Marquage / Piquetage au sol, cartographie,
- Procédures DR-DICT,
- Compétences des personnels,

Guide technique :

- Présentation,
- Mode d'emploi
- Lecture des indices et affleurants,
- Les travaux sans tranchée,

Les arrêts de chantier :

- Cas d'arrêt de chantier, responsabilités,
- Formulaires de constat contradictoire,

Dommages :

- Responsabilités,
- Formulaire de constat de dommage,
- Opérations sur chantier,
- Cas particuliers des travaux urgents.

Modalités d'évaluation de la formation et validations des acquis :

- Test de connaissance théorique (QCM du gouvernement)
- Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur.
- Evaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.
- Une feuille d'émargement ainsi qu'une attestation de présence et de réalisation seront délivrées à l'employeur.
- Attestation de compétence AIPR remise à l'employeur pour les participants ayant réussi le test QCM du gouvernement

Conditions de réussite :

- Le programme, la convocation, le plan d'accès et le règlement intérieur devront être remis au stagiaire avant la formation et devront être lus par l'intéressé.
- Le stagiaire s'engage à participer à la totalité de la formation de manière active et constructive.
- Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.